

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRB/1999/2  
16 décembre 1998

Original : FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

Groupe de travail du bruit (GRB)

(Trentième session, 22-25 février 1999,  
point 1.2 de l'ordre du jour)

**PROPOSITION DE PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT No 54**  
(Pneumatiques pour véhicules utilitaires et leurs remorques)

Transmis par l'expert de la France

Note : Le texte reproduit ci-après a été établi par l'expert de la France afin de modifier la méthode d'essai de mesure du bruit de roulement pour les pneumatiques très larges pour camions (TRANS/WP.29/GRB/27, par. 13). Le projet d'amendement a trait au document TRANS/WP.29/GRB/R.141/Rev.1.

---

Note : Le présent document est distribué uniquement aux experts du bruit.

**A. PROPOSITION**

Annexe 9 - Appendice 1

Paragraphe 2.5.1., modifier comme suit :

".... sur le véhicule d'essai. Dans le cas des pneumatiques avec un indice de charge supérieur à 121 et ne comportant pas d'indication de monte en jumelé, deux de ces pneumatiques sont montés sur l'essieu arrière, l'essieu avant du véhicule d'essai est équipé de pneumatiques de dimension adaptée à la charge de cet essieu et rabotés aux profondeurs minimales afin de minimiser l'influence du bruit de contact pneumatique/chaussée tout en conservant un niveau de sécurité suffisant. les pneumatiques ayant des caractéristiques de montage spéciales ...".

**B. JUSTIFICATION**

Le projet actuel d'amendement au règlement n'intègre pas les pneus de grandes dimensions qui vont se développer dans le futur et qui pourront être installés en monte simple à la place des montes jumelées actuelles. La méthode d'essai ne permettra pas de tester tous les nouveaux pneumatiques pour les raisons suivantes :

- Risque de dépassement de la masse maximale admissible sur l'essieu avant s'il est chargé tel qu'il est préconisé dans le projet.

- Difficulté de montage des pneumatiques très larges sur l'essieu avant, accompagnée d'une augmentation importante du rayon de braquage qui entraînera une manœuvrabilité faible du véhicule.

Ce document propose un montage différent de ces pneumatiques sur le véhicules d'essai afin de palier aux difficultés évoquées.

---